

510, rue Marquis Saint-Célestin (Québec) JOC 1G0 Téléphone : 819 229-3642 Télécopieur : 819 229-1149 Courriel : info@village-st-celestin.net www.village-st-celestin.net

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 361 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 313 SUR LA CONSTRUCTION (RETRAIT DE L'OBLIGATION RELATIVE AUX CLAPETS ANTIRETOUR)

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance tenue le 10 mai 2021, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 361 modifiant le Règlement numéro 313 sur la construction (retrait de l'obligation relative aux clapets antiretour).

Ce projet de règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement. Conséquemment, le projet de règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévu au Règlement numéro 313 sur la construction afin d'éviter tout incongruité entre ces règlements.

## Invitation à transmettre des commentaires écrits

En raison des circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de la COVID-19 et étant en zone orange (palier 3 – Alerte), l'assemblée publique de consultation qui devrait se tenir en rapport avec ce projet est remplacée par une consultation écrite sur ce projet de règlement, le tout conformément à l'arrêté 433-2021 du 24 mars 2021.

En conséquence, toute personne peut transmettre ses commentaires écrits à l'égard du projet de règlement, en les transmettant dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le11 juin 2021, en optant pour l'une des façons suivantes :

par courriel à <u>info@village-st-celestin.net</u> par la poste à l'adresse 570, rue Marquis, Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

Durant la période indiquée ci-devant, une présentation détaillée du projet est diffusée et accessible pour toute personne voulant la consulter à l'adresse internet suivante : www.village-st-celestin.net. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande en communiquant au (819) 229-3642.

Tous les commentaires reçus pendant la période de consultation écrite seront transmis aux membres du conseil municipal.

Donné ce 27 mai 2021

Pascale Lamoureux

Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Tascali damounus